

LE SAINT SIEGE ET LA FRANCE.

Nous lisons dans *La Semaine Religieuse* du Puy :

“ Lorsque fut publié l'avis du conseil d'Etat, déclarant que le traitement des évêques pouvait être supprimé par voie administrative, et que sa teneur fut connue du Pape, Sa Sainteté Léon XIII manda près de lui notre ambassadeur, M. le comte de Béhaine. Le comte romain se rendit aussitôt au Vatican ; l'entrevue entre le Souverain-Pontife et l'ambassadeur de France fut pénible.

“ Le Pape dit tout d'abord qu'il ne pouvait laisser passer sans faire entendre des protestations, la suppression du traitement des évêques, qui sont ses frères. Enumérant alors les divers faits qui attristent, depuis ces dernières années, l'Eglise de France, il apprécia et blâma avec son autorité souveraine les décrets d'expulsion des religieux, les lois contre l'enseignement congréganiste, ainsi que les autres mesures vexatoires prises contre le clergé. Peu à peu le Pape s'émut, et lorsqu'il en arriva à parler du rôle séculaire de la France dans l'Eglise, Sa Sainteté, plaçant sa tête dans ses mains, se prit à pleurer.

“ Un instant de silence suivit, M. le comte de Béhaine se retira respectueusement, mais avec une profonde tristesse et une grande émotion. Notre ambassadeur relata aussitôt ce qui venait de se passer et transmit par dépêche le compte rendu au ministre des affaires étrangères du gouvernement à Paris.

M. le Ministre écrivit le 20 mai à Sa Sainteté. Il témoignait, dans cette lettre, du bon vouloir du gouvernement français, assurant que le ministère actuel, tout en devant tenir compte de la décision des Chambres, s'efforceraient d'entretenir d'excellentes relations avec la Cour Romaine. C'est à cette dépêche, transmise par voie diplomatique, que répond la lettre autographe de Sa Sainteté Léon XIII, adressée à M. Grévy et remise au président de la République lundi, 18 juin.

“ Que contient cette lettre ? Personne ne le sait exactement que M. Grévy et ses ministres ; mais tout le monde comprend que l'expulsion des religieux, la promulgation de la neutralité obligatoire dans les écoles publiques et la violation presque générale de cette neutralité ont mis le Pasteur suprême des âmes dans la nécessité de faire entendre à ceux qui nous gouvernent de graves et solennels avertissements.

“ Quel en sera l'effet ? Le président de la République, les ministres, les chambres sauront-ils voir l'avenir qu'ils prépareraient à la France s'ils s'obstinaient à suivre les inspirations de la franc-maçonnerie.

“ Le langage de leurs journaux, et surtout la mesure prise contre les aumôniers des hôpitaux ne nous permettent guère de prêter l'oreille à l'espérance.